



Berne, le 14 mars 2025

Destinataires:

Les partis politiques

Les organisations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Les organisations faîtières de l'économie

Les milieux intéressés

Loi fédérale sur la promotion du déploiement d'infrastructures pour le haut débit (Loi sur la promotion du haut débit; LPHD): ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 14 mars 2025, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne actives au niveau national, les associations faîtières de l'économie actives au niveau national ainsi que les milieux intéressés au sujet de la loi fédérale sur la promotion du déploiement d'infrastructures pour le haut débit (loi sur la promotion du haut débit; LPHD).

La consultation dure jusqu'au 23 juin 2025.

L'avant-projet vise à promouvoir le déploiement sur tout le territoire national d'infrastructures de télécommunication passives qui garantissent un raccordement fixe aux bâtiments avec un débit d'au moins 1 gigabit par seconde en téléchargement. Cette promotion doit se faire dans le cadre d'un programme limité à sept ans et englober des fonds à hauteur de 730 millions de francs, dont 365 millions au maximum proviennent des fonds fédéraux. Les subventions sont destinées aux communes qui remplissent les conditions préalables fixées par la Confédération.

La Confédération prendra en charge la moitié des aides financières nécessaires, sous la forme de prestations pécuniaires à fonds perdu, pour autant que le canton concerné en assume l'autre moitié. Le subventionnement n'est garanti que pour les zones où les acteurs du marché ne peuvent pas réaliser le déploiement de manière rentable. Les coûts du déploiement incombent aux exploitants de réseau; l'aide financière se limite au déficit attendu d'un projet de déploiement.

Les documents de consultation sont disponibles sous: [Procédures de consultation en cours | Fedlex \(admin.ch\)](#)



Nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Nous vous prions donc d'envoyer votre avis si possible par voie électronique (**aux formats PDF et Word**), dans le délai de consultation à l'adresse suivante:

tp-secretariat@bakom.admin.ch

Veuillez nous indiquer la personne de contact responsable ainsi que ses coordonnées, dans le cas où nous aurions des questions.

Si vous avez des questions ou souhaitez des informations supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. Raphael Scherrer (tél. 058 460 57 84; raphael.scherrer@bakom.admin.ch) et Mme Joëlle Pizarro (tél. 058 460 58 76; joelle.pizarro@bakom.admin.ch).

Meilleures salutations,

Albert Rösti
Conseiller fédéral